



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Michpatim



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Il existe deux sortes de 'Eved (esclave) :

- le 'Eved 'Ivri (l'esclave juif) ;
- le 'Eved Kénaani (l'esclave non-juif).

Le '**Eved 'Ivri travaille pendant six ans au maximum**, et il est libéré la septième année. S'il souhaite néanmoins rester chez son maître, ce dernier lui troue l'oreille, et il pourra y rester jusqu'au Yovel (la cinquantième année). **Au Yovel**, il doit obligatoirement quitter son maître, et **retrouver sa liberté**.

Le 'Eved Kénaani, par contre, reste chez son maître à vie. A la mort de son maître, il continue à servir les enfants, et ne retrouve jamais sa liberté.

Il y a toutefois deux exceptions à ce principe : le 'Eved Kénaani retrouve sa liberté si son maître lui a crevé l'œil, ou s'il lui a cassé une dent.

? Pourquoi ces deux exceptions ?

L'origine de l'esclavage remonte à l'épisode de 'Ham, le fils de Noa'h.

Chapitre 21, Versets 26 et 27

Suite en page 2



PARACHA SUITE

Dans la Paracha de Noa'h, la Torah nous raconte qu'après être sorti de l'arche, Noa'h a planté une vigne, a fabriqué du vin, l'a bu et s'est saoulé. Et, dans sa tente, il a enlevé ses habits.

Son fils 'Ham, passant par là, a vu son père dans cet état. Et, au lieu de le recouvrir, il est allé en parler à ses frères, Chem et Yafet.

Ceux-ci ont marché à reculons avec un drap dans les mains, **pour recouvrir leur père sans voir sa nudité.**

En se réveillant, **Noa'h a maudit 'Ham, en lui disant**

qu'il sera un esclave pour ses frères.

Maintenant, nous comprenons : 'Ham a **fauté avec ses yeux** (en voyant la nudité de son père) et avec sa bouche (en racontant à ses frères ce qu'il avait vu).

C'est pourquoi, explique le Gaon de Vilna, lorsque le maître crève l'oeil de son esclave ou lui casse les dents, **les fautes de 'Ham qui sont à l'origine de l'esclavage** (et qui ont été faites avec les yeux et la bouche) sont, en quelque sorte, **réparées**. Et l'esclave, qui normalement était esclave à vie, peut donc être libéré.

Choul'han 'Aroukh, Chapitre 90, Halakha 23

HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit qu'il n'est pas correct de prier en face de vêtements sur lesquels il y a des dessins, même si ces derniers ne sont pas en relief.

Le Michna Beroura explique que le fait de prier devant de tels vêtements amène à regarder les dessins, et **empêche donc de se concentrer sur la prière.**

Le Michna Beroura précise que si un vêtement sans dessin est accroché devant nous, le fait de prier devant lui ne pose aucun problème. Le Choul'han 'Aroukh continue en disant que **si on est déjà en train de prier devant un endroit (un vêtement ou un mur) sur lequel il y a des dessins, on devra détourner les yeux.**

Le Rama ajoute que c'est pour cela qu'il est aussi **interdit de dessiner sur les livres de prières**, pour ne pas que les dessins nous déconcentrent.

Le Michna Beroura ajoute qu'il faudra donc veiller à ne pas faire de dessins sur le mur de la synagogue en direction duquel la communauté prie, car cela déconcentre.

Et si une communauté veut faire des dessins dans sa synagogue, elle devra, par conséquent, les faire **en hauteur.**



Le Michna Beroura dit aussi qu'il est **interdit de prier devant un miroir**, même si on prie les yeux fermés (si on prie les yeux ouverts, c'est de toute façon interdit, puisque le fait de se voir au miroir déconcentre).

Sinon, au moment où l'on se prosterner, on donnerait

l'impression de se prosterner devant

notre propre image. Même si le Michna Beroura ne le dit pas explicitement, c'est la raison pour laquelle, lorsqu'on prie chez un endeuillé, on couvre tous les miroirs de la chambre dans laquelle on prie.

Le Rama conclut en disant qu'il est **interdit de faire entrer à la synagogue des vêtements sur lesquels des paroles déplacées / malsaines** sont imprimées. Et même de s'asseoir sur eux pendant la prière. Car un verset dit : "N'amène pas de choses abominables dans ta maison". Le Michna Beroura dit que les mots "dans ta maison" indiquent qu'il est interdit de faire entrer de tels vêtements non seulement à la synagogue, mais **même dans notre propre maison.**



MICHNA

La Michna dit que tous les biens mobiliers sont acquis en les tirant.



Explication : Lorsqu'on achète de l'immobilier (c'est-à-dire

une chose qui ne bouge pas ; une maison ou un terrain), il nous appartient dès qu'on a payé le vendeur pour cet achat, et que le vendeur a acquis l'argent. Par contre, pour les biens mobiliers (ceux qu'on peut bouger), il ne suffit pas de donner de l'argent pour les acquérir. Il faut aussi :

- **les tirer lorsqu'il s'agit d'objets qu'on tire** (exemple : pour qu'une vache nous appartienne, il faudra non seulement la payer ; mais aussi la tirer et lui faire faire quelques pas) ;
- **les soulever lorsqu'il s'agit d'objets qu'on soulève** (exemple : pour qu'un kilo de pommes nous appartienne, il ne suffira pas de l'avoir payé ; il faudra aussi l'avoir soulevé).

Si, alors que l'acheteur a payé le bien mobilier mais qu'il ne l'a pas tiré ou soulevé, le vendeur décide finalement de ne pas le vendre, la vente est annulée.

Ce comportement du vendeur n'est cependant pas bon, et il est dit à son sujet qu'Hachem, qui a puni les générations du déluge et de la tour de Babel, le punira.

Si le vendeur (ou l'acheteur) s'est engagé à vendre (ou à acheter) mais qu'**avant qu'il n'y ait la moindre passation**

Les 'Hakhamim sont satisfaits de celui qui tient parole.

d'argent, il revient sur sa décision, c'est moins grave. La punition des générations du déluge et de la tour de Babel n'est pas mentionnée à son sujet, et il semble qu'il ne commette rien de grave.

La Michna conclut cependant en disant : "Mais tout celui qui accomplit ses paroles, l'esprit des 'Hakhamim est satisfait de lui".

Lorsqu'un homme s'est engagé à vendre où à acheter, la Torah souhaite qu'il respecte son engagement. Nos Sages ont expliqué cela dans la Guémara (Baba Métsia page 49), en disant : "Il faut faire en sorte que ton oui soit un véritable oui, et que ton non soit un véritable non".

Il y a donc trois niveaux :

- **après paiement et soulèvement du bien mobilier**, il n'est plus possible d'annuler la transaction ;
- **après paiement mais avant soulèvement du bien mobilier**, il n'est pas bon d'annuler la transaction ; et celui qui le fait attire sur lui la punition des générations du déluge et de la tour de Babel ;
- **avant paiement et soulèvement du bien mobilier**, le fait d'annuler la transaction n'est pas interdit ; mais l'esprit des 'Hakhamim n'est pas satisfait de ce comportement.

Michlé, Chapitre 16, Verset 19

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Il est préférable d'être modeste avec des gens humbles que de partager un butin avec des gens orgueilleux".

Rachi explique : "Il est bien mieux de s'attacher aux gens humbles et de vivre avec eux dans la modestie, que de partager des grosses fortunes avec des gens orgueilleux".

Le Métsoudat David explique qu'il est bien mieux de fréquenter des gens modestes et de s'attacher à eux (même si, en faisant cela, on ne gagnera pas beaucoup d'argent), que de partager de grosses richesses avec des gens orgueilleux. Car en fréquentant des orgueilleux, on risque d'apprendre de leurs actions et de **devenir soi-même un orgueilleux**.

Dans le même ordre d'idées, le Ralbag explique qu'il est **bien mieux de fréquenter des gens humbles que des orgueilleux**, même lorsque la fréquentation des orgueilleux rapporte parfois beaucoup d'argent suite aux guerres qu'ils déclenchent. Car, suite à ces guerres, on ne gagne pas forcément de l'argent (et même lorsqu'on en gagne, ce gain est provisoire). Par contre, le mal qui résulte de cette fréquentation est très grand :

- l'argent gagné lors de la guerre va susciter des envies de vengeance chez ceux qui l'ont perdu ;

- ceux qui ont gagné la guerre se disputent fréquemment le partage du butin ;

- les gens orgueilleux se sont habitués à des comportements immoraux, et ils s'attirent sur eux-mêmes des problèmes et des malheurs.

C'est pourquoi **il ne faut pas être tenté par un gain rapide et énorme lorsqu'il provient de situations douteuses**.

Ce Passouk est une grande leçon pour les jeunes qui cherchent un emploi. Souvent, leur premier critère est le salaire : **ils veulent gagner un maximum d'argent, le plus vite possible**.

Ce Passouk nous rappelle qu'il y a un élément important à prendre en compte avant cela : qui sont les gens avec lesquels on travaillera ?

S'il s'agit de gens orgueilleux, mieux vaut aller travailler ailleurs (parmi des gens humbles), même si les gains financiers seront peut-être moins importants ou moins rapides. Car **notre tranquillité et notre plénitude y seront assurées**.

Qu'Hachem nous aide à faire les bons choix !



NÉVIIM PROPHÈTES

Nous retrouvons cette semaine, pour la quatrième fois (ou pour la cinquième fois, selon les communautés), le prophète Yéchaya.

La Paracha de Michpatim rapporte les lois :

- **de l'esclave juif**, qui sert son maître au maximum six ans, et est libéré la septième année ;
- **de la servante juive**, qui est vendue par son père dans son enfance, et est libérée dans son adolescence.

La Haftara nous rapporte une prophétie, que Yirmiya a eu quatre ans avant la destruction du premier Beth Hamikdach (qui a eu lieu en 3338, sous le règne de Tsidkiyahou fils de Yochiyahou).

Alors que la **menace des babyloniens** se concrétisait de plus en plus, Tsidkiyahou a cherché, pour le peuple juif, un **mérite qui permettrait d'écarter cette menace**.

A l'époque, de nombreux juifs étaient si pauvres qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de se vendre eux-mêmes en esclave, ou de vendre leurs filles en servantes.

Tsidkiyahou a proposé au peuple de faire une alliance sainte au Beth Hamikdach, dans laquelle le nom d'Hachem serait mentionné et chacun prendrait deux engagements :

- **libérer tous les esclaves**, qu'ils aient fini ou non leur six années ;
- ne plus jamais avoir d'esclave juif.

Le texte nous dit qu'il a demandé cela au peuple, mais pas aux princes, car il avait peur qu'ils refusent. Mais finalement, il y a eu une solidarité extraordinaire ; et **tout le monde, même les princes, a libéré ses esclaves** (hommes et filles).

Voyant cela, Hachem a exprimé sa satisfaction.

Car il semble que depuis le don de la Torah, cette loi de libération des esclaves après les six ans n'était pas respectée ; et les maîtres continuaient à garder leurs

esclaves même si les six ans étaient passés.

Cette génération a donc fait Téchouva au nom de toutes les générations précédentes, et Hachem a été satisfait.

C'est pourquoi Il a insufflé à l'armée égyptienne l'idée de venir **soutenir les juifs devant le siège** des babyloniens.

Et effectivement, lorsque les babyloniens ont vu les égyptiens arriver, ils ont arrêté le siège. Mais ils ne sont pas retournés à Babel. Ils sont restés à quelques kilomètres de distance, pour voir la suite des événements.

Les juifs, voyant que le siège était terminé, ont été rassurés. Et malheureusement, **ils ont repris avec force tous les esclaves** qu'ils avaient libérés.

En agissant ainsi, ils ont commis **deux fautes** :

- la **transgression de l'alliance** qu'ils avaient faite au Beth Hamikdach ;
- ils ont **kidnappé des gens**, transgressant ainsi le huitième des dix commandements, qui interdit de voler des personnes.

Hachem a dit à Yirmiya de transmettre au peuple juif : "Puisque vous n'avez pas accepté de garder votre promesse, Je me retire de vous".

Hachem les a abandonnés à l'épée, aux épidémies et à la famine ; et Il a suscité chez les babyloniens l'idée d'assiéger de nouveau Jérusalem.

Les babyloniens, voyant que l'armée égyptienne s'était retirée, sont revenus assiéger Jérusalem. Et ce siège a mené à la **destruction du Beth Hamikdach**.

Ceci nous apprend une grande leçon : **lorsqu'on prend un engagement en temps de désarroi, il faut le respecter même lorsque la situation s'est arrangée**.

Le fait de n'avoir pas agi ainsi a entraîné la destruction du Beth Hamikdach, dont nous espérons la reconstruction très bientôt, Bé'ezrat Hachem !



HISTOIRE

La paracha de Michpatim parle longuement des Mitsvot entre l'homme et son prochain.
A ce sujet, voici une histoire très émouvante :

Un jeune homme et une jeune fille se sont mariés. Leurs parents étaient riches, et ils ont pourvu à tous leurs besoins : il leur ont acheté une maison, l'ont meublée etc...

Après les festivités, le mari est devenu 'Avrekh (étudiant au Collège), et sa femme a trouvé un emploi intéressant et bien rémunéré.

Mais rapidement, les difficultés ont commencé :

- un tuyau a éclaté, et il a fallu faire de gros travaux de plomberie ;
- sa femme, à laquelle le patron avait pourtant promis un gros salaire, n'était pas toujours rémunérée ;
- lorsqu'elle a enfin reçu un salaire (plusieurs mois plus tard !), le chauffage est tombé en panne, et il a fallu faire des travaux très coûteux...

Plusieurs fois, le couple est donc allé dormir après avoir mangé seulement un bout de pain...

Les parents, ayant déjà tellement donné à ce couple, ne s'attendaient pas à devoir continuer à les aider ensuite. Le couple était, en effet, censé recevoir une paye convenable ; et il n'avait ni loyer à payer, ni prêts à rembourser !

L'Avrekh a essayé de donner des cours particuliers à un enfant pour arrondir les fins de mois. Mais il n'aimait pas trop cela. Et lorsqu'il a reçu le maigre paiement de ces cours, la machine à laver est tombée en panne, et il a fallu la réparer...

Alors que les petites catastrophes s'enchaînaient, l'Avrekh se demandait : "Comment se fait-il que ma femme et moi, qui venons de famille si aisées, soyons confrontés à une pauvreté tellement grande que nous n'osons même pas en parler à nos parents ? Chaque fois que de l'argent entre, il faut le dépenser dans des réparations !"

En réfléchissant, l'Avrekh a repensé à son ami David, qu'il avait surnommé "le père des radins". Tout le monde mentionnait ce surnom, y compris David lui-même (qui disait : "Vous savez bien que je suis le père des radins !").

Et, effectivement, David réfléchissait beaucoup avant de dépenser le moindre sou :

- lorsqu'il était à la Yéchiva, il s'est contenté des repas de celle-ci, sans jamais se permettre le moindre extra ;
- il effectuait tous ses déplacements à pied, sans jamais prendre le bus, même lorsqu'il fallait marcher longtemps ;
- lorsqu'il voyait un endroit boueux, il ne s'y aventurerait pas, pour ne pas risquer d'abîmer ses chaussures ; et il était prêt, pour cela, à faire de grands détours.

A l'époque, l'Avrekh disait tout le temps à David : "David, libère-toi un peu ! On n'est pas obligé de tout le temps garder son argent ! La vie n'est pas faite pour faire des

économies !"

Il savait que David était, par ailleurs, un étudiant très sérieux. Mais il ne pouvait s'empêcher de le considérer comme un radin. Et David ne s'offensait jamais de cela, et semblait même fier de sa réputation...

Des années plus tard, l'Avrekh a cherché à recontacter David, car il avait l'impression que sa situation actuelle était due aux souffrances qu'il avait infligées à David en le traitant de radin. Et il voulait donc lui demander pardon.

Il a fixé un rendez-vous avec David, lui a raconté son histoire, et lui a demandé pardon.

David lui a sincèrement pardonné, mais il lui a expliqué : "Sache que, pendant toutes ces années, tu m'as fait très très mal. Et si je me traitais moi-même de "père des radins", c'était uniquement pour me protéger de la souffrance que je ressentais lorsqu'on m'appelait ainsi. Pour souffrir un peu moins, je m'appelais moi-même "père des radins", avant que quelqu'un d'autre ne puisse le faire.

Sache aussi que mes parents sont extrêmement pauvres. C'est pourquoi je ne pouvais pas me permettre de dépenser un centime. Tout simplement parce que je ne l'avais pas... Et mes parents non plus...

La pauvreté de ma famille était inimaginable... Et lorsque je t'entendais te moquer de ma "radinerie", je me disais : "Ce fils de riche ne sait vraiment pas de quoi il parle !"

Aujourd'hui, je te pardonne du fond du cœur. Mais sache que, pendant des années, tu m'as énormément fait souffrir..."

Depuis ce jour, l'Avrekh a pris deux décisions :

- lorsqu'il a appris que David allait se marier mais qu'il n'avait pas de quoi payer le mariage, il a organisé une collecte d'argent pour lui ;
- il a publié cette histoire vraie, pour que les enfants de famille riche comprennent mieux ceux qui viennent de familles modestes.

Lorsque nous respectons les pauvres, non seulement ils se sentent bien ; mais à nous aussi, cela fait du bien.

Depuis ce jour, il a réussi, Baroukh Hachem, à rembourser successivement les dettes accumulées pendant les années de pauvreté car après le pardon de David, sa situation financière s'est nettement améliorée.

L'Avrekh termine son histoire en disant : "Je remercie Hachem d'avoir compris ce qu'il se passait dans ma vie, et d'avoir eu l'idée et le courage d'appeler mon ami pour qu'il me pardonne. Bien que je n'avais aucune mauvaise intention en me comportant ainsi envers lui, je l'ai énormément fait souffrir, et il a eu la force de me pardonner. Merci Hachem de m'avoir sorti de cette histoire !"



Question

Yossef a acheté un nouveau costume, cher et élégant. Comme c'est souvent le cas, le costume a besoin de retouches et il l'emmène donc chez un retoucheur. Ce dernier prend les mesures, et dit à Yossef qu'il le préviendra dès que le costume sera prêt. Comme prévu, quelques jours après, le retoucheur contacte Yossef et lui annonce que son costume est prêt. Yossef le remercie et lui dit qu'il passera dès qu'il le pourra. Deux jours après, Yossef va chercher son costume mais

il trouve la boutique fermée avec un écriteau sur la porte annonçant que la boutique a été cambriolée ainsi que son contenu, et qu'elle est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Yossef appelle alors le retoucheur et lui demande de rembourser le costume volé : en effet, il était sous sa garde et donc sous sa responsabilité. Mais le retoucheur prétend qu'il n'y est pour rien et qu'il n'y a donc aucune raison de le pénaliser.

GUEMARA


Le retoucheur doit-il rembourser à Yossef le costume volé ?

A toi !


- Baba Metsia 80b, Michna ainsi que "Metiv Rav Na'hman Bar Pappa" jusqu'à "Kamachma Lane"
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 306 alinéa 1.
- Baba Metsia 93a, Michna.

RÉPONSE

La Michna nous apprend qu'un ouvrier est considéré comme un gardien rémunéré sur le matériel qu'il a reçu à réparer ; or, un gardien rémunéré est responsable en cas de vol.

Cependant, la Guemara précise que dans un cas où l'ouvrier a prévenu le propriétaire du matériel qu'il a terminé le travail, il n'est plus considéré comme un gardien rémunéré mais seulement comme un gardien non rémunéré. Or, la Michna dans Baba Metsia nous apprend qu'un gardien qui n'est pas rémunéré n'est pas responsable en cas de vol. C'est pourquoi le retoucheur n'est pas dans l'obligation de rembourser à Yossef le costume volé.

**CHMIRAT
HALACHONE**
en histoire
**LE CAS
DE LA SEMAINE**

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "L'homme ne retire aucun mérite des paroles saintes qu'il tient si elles ont été souillées par ses propos médisants et ce qu'il a colporté" (Kavod Chamaïm, chapitre 1)

Avigaïl s'apprête à rentrer dans un supermarché Cachère avec sa copine Rivka. Elle aimerait acheter des petits apéritifs pour son anniversaire. Rivka la décourage : "N'achète pas ici, ce n'est pas toujours très frais."


QUESTION

Rivka a-t-elle le droit de mettre en garde Avigaïl de cette façon ?


Réponse

Rivka n'a pas le droit de dire à Avigaïl que les pistaches, amandes et autres pépites sont souvent périmés dans ce supermarché. Il est interdit de dire du mal des biens de son prochain, puisque cela peut lui causer du tort, comme dans le cas de la marchandise d'un commerçant. Elle peut en revanche prévenir Avigaïl plus subtilement, en lui disant par exemple de goûter avant d'acheter, si le supermarché le permet.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 77

Pour tous renseignements :



01 77 50 22 31



+972 54 679 75 77



avotoubanim@torah-box.com